

# Convention personnel temporaire

Une convention "Mise à disposition de personnel dans le cadre de la mission Intérim" souscrite jusqu'au 31 décembre 2026.

Mission de moins d'un mois	Mission d'un mois et plus
<ul style="list-style-type: none"><li>Frais de recrutement <hr/>210,00 €</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Frais de recrutement <hr/>210,00 €</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>Tarif horaire de l'agent mis à disposition <hr/>Mission d'activités courantes : 25 € Mission d'activités spécialisées : 27 € Mission de gestion courante : 29 € Mission de gestion spécifique : 32 € Mission de technicité / encadrement : 37 € Mission d'expertise ou de direction : 47 € Mission de consultation / pilotage : 57 €</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Coût mensuel de mise à disposition <hr/>279,00 €</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>Annulation d'une demande de mise à disposition <hr/>166,00 €</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Coût de l'agent mis à disposition <hr/>Rémunération brute et les charges de toute nature</li><li>Annulation d'une demande de mise à disposition <hr/>166,00 €</li></ul>

## Socle de prestations de la convention "Personnel temporaire"



Elle couvre la mise à disposition d'agent(s) visant à assurer le remplacement d'agent(s) momentanément indisponibles, l'accomplissement de missions temporaires ou de vacance d'un emploi ne pouvant être immédiatement pourvu.

### POUR SOUSCRIRE

1

Connexion à  
"Mon espace  
collectivité"  
via AGIRHE

2

Menu  
"Mes conventions  
CDG"

3

Sélectionner  
"Conventions  
d'interventions  
facturées à l'acte"

4

Dans le cadre  
"Personnel  
temporaire",  
télécharger la  
convention à signer